

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
DES PIÉTONS**
09 RUE DU MARECHAL LECLERC

Arrêté n°505- Novembre2023-ST

DF/EL

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L. 2213-2, L.2212-29 et L. 2331-4,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que l'état de la construction sise au n° 09 rue du Maréchal Leclerc présente un danger imminent,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique des usagers du Domaine Public en raison du risque de péril devant la construction sise n° 09 rue du Maréchal Leclerc, à l'intersection avec la rue de la République,

Considérant que Monsieur le Maire est garant de la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La circulation des piétons est interdite face à la construction située n°09 rue du Maréchal Leclerc, à l'angle avec la rue de la République.

ARTICLE 2 – La signalisation demandant aux piétons d'emprunter le trottoir d'en face et interdisant le stationnement sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 – Ce présent arrêté est applicable à compter de ce jour jusqu'à la fin du péril.

ARTICLE 4 – Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

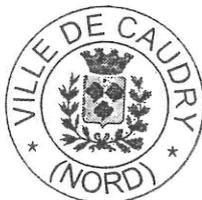
ARTICLE 6 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Caudry, le 02 novembre 2023

Le Conseiller Municipal délégué,



Marc DEVIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc Devienne", is written over the printed name.